

CONDITIONS GÉNÉRALES 2012

- Le client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping.
- **Les enfants mineurs ne seront pas acceptés sans accompagnement parental.**
- **Les chiens de 1^{re} et 2^e catégories sont interdits sur le terrain de camping.**
- Pour le confort de tous une carte d'accès sera nécessaire pour pénétrer sur le camping moyennant une caution, de 25 € par chèque, restituée à la fin de votre séjour.
- Les visiteurs sont admis dans l'enceinte du camping entre 9 h et 22 h.

CONDITIONS DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT :

Pas de réservation pour une durée inférieure à 10 jours.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

- À la réservation : versement de 100 € à titre d'arrhes (non remboursables en cas d'annulation).
- Le solde du séjour est payable à votre arrivée.
- En cas de retard de plus de 24 h, sauf si le client a annoncé son retard, la réservation sera considérée comme annulée et la direction se réserve le droit de disposer de l'emplacement.

CONDITIONS DE RÉSERVATION DE LOCATION :

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

- À la réservation : versement de 30 % du prix total du séjour à titre d'acompte.
- Le solde à l'arrivée, à la remise des clefs.
- Aucun remboursement ne sera accordé pour tout séjour écourté du fait du locataire.

CONDITIONS DE LOCATION :

- **Une seule famille sera acceptée par résidence mobile.**
- Les locataires sont responsables du matériel qui leur est loué.
- Ils s'engagent à utiliser les lieux personnellement, à les maintenir en parfait état et à respecter le règlement intérieur du camping.
- Une assurance responsabilité civile est obligatoire.

ANNULATION :

Toute annulation doit être faite par écrit. **Pensez à prendre une assurance annulation auprès de votre assureur ou grâce à la proposition ci-jointe.**

- Plus de 60 jours avant la date d'arrivée, l'acompte ne sera pas remboursé.
- Entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée, le prix de la location sera dû à concurrence de 50 %.
- Entre 30 jours et le jour d'arrivée, le prix de la location sera dû en totalité.
- À partir du 2^e jour, sauf si le client a annoncé son retard, le locataire sera soumis à la dédite précitée et la direction se réserve le droit de disposer de la location.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING

- Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur un terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

- Circulation et stationnement des véhicules

À l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h.

La circulation est interdite entre 22 h 30 et 7 h.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

- Sécurité

a) Incendie : les feux ouverts (bois, charbon, etc...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. Le barbecue à charbon est toutefois admis à l'endroit indiqué par le gérant.

b) Vol : la direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

- Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.

- Animaux

Les animaux devront être sortis hors du camp pour leurs besoins. Un carnet de vaccination à jour devra être produit à l'arrivée du campeur.

Les chiens de 1^{re} et 2^e catégories sont interdits sur le terrain de camping.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PISCINE

1. L'accès au bassin est réservé exclusivement aux clients du camping et leurs visiteurs.
2. **Les slips de bain sont obligatoires, les shorts et les bermudas sont interdits.**
3. **Il est interdit de fumer, de boire et de manger sur les plages.**
4. Les radios, les jeux gonflables sont interdits.

